

DECISION DU PRESIDENT.CA 017-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demandes d'adhésion de la Direction de la recherche, des innovations et des études doctorales

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion à l'Institut des Amériques au titre de l'année 2021.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

*Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN*

Signé le 8 février 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 8 février 2021

M. Alexis Sierra
Trésorier de l'Institut des Amériques
Aux référents des institutions membres

A Aubervilliers, le 31 janvier 2021

Madame, Monsieur,

En cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux et le souhait que votre Institution et le GIS Institut des Amériques (IdA) puissent poursuivre et amplifier leur collaboration.

La réunion annuelle de notre Conseil de groupement se déroulera le 5 février 2021. Elle devra valider le bilan 2020 et le budget prévisionnel 2021 que j'aurai l'honneur de présenter, pour la 2^{ème} année consécutive. Les documents relatifs accompagnent ce courrier.

Malgré la situation incertaine, l'IdA poursuit sa mission au service de tous les membres du réseau, et c'est notamment grâce à votre contribution que nous pouvons la mener.

Comme en début de chaque année civile, vous pouvez désormais vous acquitter de la cotisation de 2000 €. Ce montant est resté inchangé depuis 2013, et ce malgré le développement des activités et des outils. A titre d'exemple, les [aides à la recherche doctorale](#), celles à la [publication](#) et les moyens de communication et de [diffusion de la recherche américaniste](#) ont été nettement accrus et vont être amplifiés en cette année 2021, avec en clé de voûte l'organisation sur le Campus Condorcet du [Congrès de l'IdA à l'automne 2021](#). Cet effort est rendu possible grâce à une gestion rigoureuse et la proposition d'une réduction de certaines dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, une nouvelle clé de répartition des crédits aux pôles régionaux, conçue avec les délégués, tentera de prendre en compte les spécificités de chaque pôle.

Pour en savoir plus sur les activités de l'IdA consultez le power point de présentation en ligne : https://www.institutdesameriques.fr/sites/default/files/presentation_ida_19.05.2020.pdf

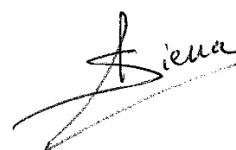
Vos cotisations sont également un levier pour trouver de nouvelles dotations, auprès de différents ministères et institutions nationales ou internationales. Nous pouvons ainsi mobiliser pour les membres du réseau une capacité d'action représentant un montant près de dix fois supérieur au montant global des cotisations.

Afin de gérer au mieux nos ressources, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer le bon de commande correspondant dans les meilleurs délais afin de pouvoir procéder à la facturation. Mino Ramarokoto est votre contact au sein de l'équipe administrative pour toutes ces questions : gestion.institutdesameriques@gmail.com

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question financière et sur les orientations budgétaires.

En vous remerciant par avance de la diligence de vos services, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleurs.

Pour le bureau de l'IdA



Alexis Sierra
MCF en géographie
CY Cergy Paris Université-Espé
Chercheur en délégation à l'IRD